

carac

mag

P. 4
VOTRE PATRIMOINE
LES BONNES RAISONS
DE FAIRE CONFIANCE
À LA CARAC

P. 8
VOS ENGAGEMENTS
UNE ÉPARGNE
DURABLEMENT
INVESTIE

P. 12
LE PORTRAIT
JEAN-CONSTANT
BRANTSCHEN



LA RMC SOUFFLE SA 100^E BOUGIE


carac



LES PRODUITS CARAC RÉCOMPENSÉS EN 2023 !

Pour la deuxième année consécutive, nous sommes fiers de vous annoncer que notre contrat multisupports Carac Épargne Patrimoine a décroché l'Oscar 2022 du Meilleur Contrat d'assurance vie dont l'encours est inférieur à 1 milliard d'euros ! Organisée par le magazine *Gestion de Fortune*, la remise des prix de cette 38^e édition des Oscars de l'assurance vie s'est tenue le 6 avril dernier au Grand Hôtel Intercontinental Opéra, à Paris. L'occasion de réunir 250 acteurs du monde de l'assurance vie, de la prévoyance et de la retraite. Cette année, le jury a récompensé notre contrat qui répond aux attentes des épargnants avec 0 % de frais sur versement et est accessible avec un versement immédiat, dès 500 euros. Et ce n'est pas la seule distinction que nous avons reçue en 2023 !

Nous sommes également dans le top 3 des meilleurs fonds en euros sans condition de versements sur les unités de compte grâce à nos trois produits : Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Solidaire et Carac Épargne Protection.

➤ Découvrez toutes nos récompenses [sur carac.fr](https://www.carac.fr)



VOUS AVEZ LA PAROLE !

Sur Custplace, plateforme de confiance d'avis et de relation client, les adhérents sont nombreux à partager leur expérience avec la Carac. Ils témoignent de leur satisfaction :



« UN TRÈS BON ACCOMPAGNEMENT »

« J'ai eu droit à un très bon accompagnement et mes besoins ont été pris en compte. De plus, les produits sur les retraites restent très compétitifs malgré la conjoncture actuelle. »

➤ Vous aussi, laissez-nous un avis : fr.custplace.com/carac



« MERCI ! »

« Nous vous remercions pour votre gentillesse, votre professionnalisme et vos conseils avisés ! »

SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX OU PAR COURRIER, VOUS ÊTES NOMBREUX À PARTAGER VOS IDÉES ET VOS RÉACTIONS. CONTINUEZ !

DES IDÉES DE SUJETS ?

ÉCRIVEZ-NOUS À MAGAZINE@CARAC.FR

caracmag

N° 224_JUILLET-AOÛT 2023

« Votre patrimoine, votre avenir, vos engagements »

Annuel d'information édité par la mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance Carac. Immatriculation au registre national des mutuelles : 775 691 165. **Siège social :** 159, avenue Achille-Peretti, CS40091, 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. **Directeur de publication :** Pierre Lara.

Rédaction et administration : 159, avenue Achille-Peretti, CS40091 - 92577 Neuilly-sur-Seine Cedex. Tél. : 01 55 61 55 61.

ISSN : 1770-426X

Dépôt légal : 3^e trimestre 2023

Conception et réalisation :

CITIZENPRESS

Illustration de une : Mikael Moune
Impression : Vincent Imprimeries, 32, avenue Thérèse Voisin, CS 64229, 37042 Tours Cedex 1.



Ce magazine est imprimé sur du papier Steinbeis Charisma 100 % recyclé, certifié Blue Angel et Ecolabel européen.



RETROUVEZ-NOUS SUR : [CARAC.FR](https://www.carac.fr) | [f CARAC.EPARGNE](https://www.facebook.com/carac.epargne) | [@CARAC_EPARGNE](https://twitter.com/CARAC_EPARGNE) | [in CARAC](https://www.linkedin.com/company/carac)

ÉDITO

LA CARAC PASSE À L'OFFENSIVE



© Greg Gonzalez

BIO EXPRESS

2021 - Président de la Carac.

2006 - Administrateur et membre du Conseil de présidence.

2002 - Premier engagement au sein de la Carac en tant que délégué.

2001 à 2015 - Cadre dirigeant au sein d'une mutuelle d'assurance.

1973 à 2001 - Officier, Pierre Lara occupe plusieurs postes de commandement, en temps de paix et en opérations.

Ce premier semestre 2023 marque une étape importante dans le développement de notre mutuelle. Face à de puissants concurrents, la Carac vient en effet de finaliser l'acquisition d'Ageas France, une société reconnue dans le domaine de la gestion de produits d'épargne et de retraite. Cette opération s'inscrit parfaitement dans notre plan stratégique « Ambition 2030 » : elle conforte notre statut d'acteur clé du secteur mutualiste, nous permet d'élargir notre portefeuille d'adhérents et enrichit notre offre de service. Avec l'achat d'Ageas France, la Carac accède à une expertise nouvelle : celle des conseillers en gestion de patrimoine. La croissance de notre mutuelle doit surtout profiter à nos adhérents, c'est ma très forte conviction et ma ligne de conduite. Elle doit également être ancrée dans la réalité du terrain. C'est tout le sens de la nouvelle organisation, dynamique et offensive, actuellement déployée par Michel Andignac, notre Directeur général, en poste depuis l'an dernier. Un travail qu'il conduit avec les 430 collaborateurs et l'appui de nos élus bénévoles, dans le respect de notre histoire et de nos valeurs. En témoigne la vigueur de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) qui fête cette année ses 100 ans. Acteur historique de ce droit à réparation pour services rendus à la Nation, la Carac poursuit la diffusion de la RMC qui permet également de promouvoir les produits d'épargne, de retraite et de prévoyance de son portefeuille. Aller de l'avant, c'est aussi être à l'écoute des évolutions sociétales. La Carac vient ainsi d'entamer une démarche pour formuler sa raison d'être. L'enjeu : devenir une « mutuelle à mission », c'est-à-dire une entreprise engagée pour une société plus inclusive, plus solidaire, plus humaine. Programmée à l'horizon 2024, l'obtention de ce label interviendra l'année du centenaire de la Carac. Une belle manière de célébrer la force et la pérennité de notre modèle mutualiste !

PIERRE LARA, PRÉSIDENT DE LA CARAC



© DR

MICHEL ANDIGNAC A PARTICIPÉ À SA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN TANT QUE DIRECTEUR GÉNÉRAL, ET A PRÉSENTÉ LES AVANCÉES DE LA CARAC, EN PHASE AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE « AMBITION 2030 ». À CETTE OCCASION, IL A PARTAGÉ LES TRÈS BONS RÉSULTATS DE NOTRE MUTUELLE AUPRÈS DES ÉLUS, CES BONS RÉSULTATS SONT UN GAGE DE PÉRENNITÉ ET DE SOLIDITÉ AU PROFIT DE TOUS LES ADHÉRENTS.

SOMMAIRE

4 VOTRE PATRIMOINE

Les bonnes raisons de faire confiance à la Carac

6 VOTRE AVENIR

La RMC souffle sa 100^e bougie

8 VOS ENGAGEMENTS

Une épargne durablement investie

10 DATA

Contrats : quelles évolutions en 2023 ?

11 LA CARAC & VOUS

La Carac, partenaire de vie de ses adhérents

12 LE PORTRAIT

Jean-Constant Brantschen, Vice-président de la section Carac Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon



e Gettyimages

LES BONNES RAISONS DE FAIRE CONFIANCE À LA CARAC

Ce qui distingue la Carac d'une banque, ce sont ses valeurs d'entraide et d'engagement. Mais il y a d'autres bonnes raisons de faire confiance à notre mutuelle ! On vous les résume ici.

RAISON N° 1 : LES VALEURS

Les produits Carac sont le reflet des valeurs de solidarité et d'engagement de notre mutuelle depuis sa création. Ces valeurs infusent à tous les niveaux et se ressentent aussi dans la proximité des conseillers avec leurs adhérents.

RAISON N° 2 : LA SIMPLICITÉ

Parce qu'il est important pour un adhérent de bien comprendre où va son argent, la Carac propose des produits simples, en toute

transparence. L'accompagnement personnalisé par un conseiller aide les adhérents à prendre en main leur épargne et à faire les meilleurs choix de placements.

RAISON N° 3 : LA PERFORMANCE

La Carac a servi en 2022 l'un des meilleurs taux de rendement sur ses fonds en euros : 2,50 % ! Cela place la Carac parmi les cinq meilleurs taux de rendement du marché. Par ailleurs, la Carac propose en 2023 un taux minimal garanti de 3 % sur les fonds en euros de ses contrats

d'assurance vie¹ pour tous les versements effectués jusqu'au 30 novembre 2023. Une opportunité unique sur le marché.

RAISON N° 4 : 0% DE FRAIS SUR VERSEMENT² ET L'ACCOMPAGNEMENT D'UN CONSEILLER

C'est la marque de fabrique de la Carac sur les produits de sa nouvelle gamme. Depuis mars 2023, le 0 % de frais sur versement est étendu à la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), produit historique de la Carac. ●

¹ Liste des contrats concernés : Carac Épargne Génération, Carac Épargne Patrimoine, Carac Épargne Protection, Carac Épargne Solidaire, Carac Profiléo, Carac Épargne Plénitude, Carac Épargne Vivre Ensemble, Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Entraid'Épargne Carac

² À ces frais s'ajoutent les frais de gestion annuels qui s'élevaient à : 0,55 % opérés sur l'épargne en compte (hors bonification de l'exercice) pour les contrats Compte Épargne Carac, Compte Épargne Famille, Carac Épargne Plénitude, Entraid'Épargne Carac et Carac Épargne Vivre Ensemble ; 0,70 % pour le support Sécurité libellé en euros et 0,90 % pour les supports exprimés en unités de compte pour le contrat Carac Profiléo ; 0,45 % pour le support Sécurité libellé en euros (participation de l'exercice comprise) et 0,72 % pour les supports exprimés en unités de compte (uniquement en phrase d'épargne) pour le contrat Carac Perspectives.



© CARAC

QUATRE QUESTIONS À...

MYRIAM SOUVETON,
DIRECTRICE MARKETING,
DIGITALISATION ET INNOVATION
CARAC

Quel est votre top 3 des produits Carac ?

M. S. : Je citerais d'abord Carac Épargne Patrimoine, notre assurance vie phare. C'est un produit très complet qui s'adresse au plus grand nombre : il s'adapte à toutes les situations et à tous les profils d'adhérents. En 2023, ses adhérents bénéficient d'un taux garanti 2023 de 3 % pour tous les versements effectués avant novembre sur le fonds en euros et, bien sûr, de 0 % de frais sur versement. Il y a aussi la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), notre produit historique. Aujourd'hui, c'est également un produit d'appel qui nous permet de conquérir de nouveaux adhérents, auprès d'une population plus jeune de militaires intervenus en Opex et leurs familles. À l'occasion de son centenaire, la RMC retrouve une nouvelle jeunesse : des frais sur versement à 0 %, la possibilité de faire des versements en ligne depuis l'espace adhérent, un parcours d'adhésion en ligne d'ici à la fin de l'année et une garantie décès à 100 %. Enfin, je mettrais dans ce top 3 le Plan Épargne Retraite individuel (PERin), qui a vocation à se développer dans un contexte de réforme des retraites et la nécessité de se constituer une épargne ou des revenus complémentaires. Il ouvre le droit à une déduction fiscale intéressante à l'entrée ou à la sortie du contrat.

Que conseillerez-vous à quelqu'un qui souhaite avant tout un placement sécurisé ?

M. S. : Le fonds en euros de la Carac est un support particulièrement adapté à ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent

pas prendre de risques, car le capital est garanti. De plus, la solidité financière de la Carac lui permet de servir un des meilleurs taux du marché³, sans contraintes de versement en unités de compte.

Et pour quelqu'un qui cherche un placement avec un haut rendement ?

M. S. : Sur une assurance vie, les unités de compte permettent d'investir sur des OPCVM de toutes sortes et de capter les opportunités des marchés financiers. Mais il n'y a pas de performance sans risque. Quand on recherche un placement à haut rendement, il faut donc accepter de prendre cette part de risques. Celle-ci peut être modulée selon le profil investisseur de l'adhérent : nous proposons sur nos contrats multisupports une gestion profilée, c'est-à-dire une allocation diversifiée qui mixe fonds en euros et unités de compte.

Quelles sont les questions à se poser avant de choisir un placement ?

M. S. : Il convient tout d'abord de bien définir son objectif et son horizon de placement. Par exemple, un adhérent qui place son épargne en vue de préparer sa retraite et qui dispose d'un horizon de placement de dix ans pourra se permettre d'investir une part de son épargne sur des unités de compte, car le temps permet de lisser le risque et d'espérer un meilleur rendement. À l'inverse, pour un objectif à court terme, mieux vaut privilégier une solution sécurisée comme le fonds en euros.

³. Les taux passés ne préjugent pas des taux futurs.



FOCUS

Ça bouge du côté de Carac Épargne Patrimoine !

L'assurance vie « star » de la Carac a évolué pour s'aligner sur les meilleurs standards du marché. En plus des très bons taux de rendement en 2022 et 2023, la Carac a modifié les seuils de versement pour rendre le produit accessible au plus grand nombre. Ainsi, le montant minimal de versement initial est passé de 1 000 euros à 500 euros, tandis que les versements programmés peuvent désormais se faire à partir de 50 euros, contre 100 euros auparavant. Les adhérents disposent de 12 arbitrages gratuits par an (c'est-à-dire la possibilité de passer d'un support à l'autre) en gestion libre, au lieu d'un seul avant. Cette assurance vie continue de bénéficier du 0 % de frais sur versement et de l'accompagnement personnalisé par un conseiller Carac.



© Gettyimages

LA RMC SOUFFLE SA 100^E BOUGIE

Bon pied bon œil, la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) continue d'évoluer pour répondre aux besoins des combattants d'hier et d'aujourd'hui. À l'occasion de son centenaire, on fait le point pour vous !

DE 1923 À 2023 : UN SIÈCLE D'HISTOIRE

La RMC est instituée par la loi du 4 août 1923 pour garantir aux combattants survivants de la Première Guerre mondiale un droit à réparation. Nous sommes dans l'entre-deux-guerres et les survivants des tranchées, dont beaucoup de « gueules cassées », se réadaptent à la vie civile. La RMC constitue alors une rente à vie majorée par l'État qui vient compléter leur retraite. En 1950, elle est ouverte

aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale. De 1954 à 1972, ce sont les anciens combattants ayant participé aux guerres du Rif, de Syrie, d'Indochine, de Corée, ainsi qu'à la campagne d'Afrique du Nord (durant la Seconde Guerre mondiale) qui y ont droit.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA RMC AUJOURD'HUI ?

Depuis 1995, la RMC est ouverte aux militaires en activité ayant effectué pendant au moins

90 jours, consécutifs ou non, une opération extérieure (Opex), qui figure sur la liste des conflits ouvrant droit au titre de reconnaissance de la Nation (TRN) ou à la carte du combattant mise à jour chaque année au Journal officiel. C'est le cas de Jean-Constant Brantschen, général à la retraite dont nous faisons le portrait dans ce magazine ! La RMC bénéficie également à l'enfant, au conjoint ou au parent d'un ancien combattant « Mort pour la France à titre militaire ».

LA RMC EN BREF, C'EST...



**Un droit à réparation
pour service rendu
à la Nation**



**Un produit de retraite
surcomplémentaire**



**La transmission
d'un capital décès**



**Une fiscalité adaptée
sur les versements
ET la rente perçue**

QUELS SONT SES ATOUTS ?

C'est une rente majorée par l'État, avec une revalorisation pouvant aller de 12,5 % à 60 %. Chaque année, la Carac applique en plus une bonification des montants de rente servie. La RMC est une rente exonérée d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Les versements sont eux aussi déductibles du revenu imposable¹. Enfin, c'est une rente qui peut être perçue dès 50 ans. ●

1. Dans la mesure où ces versements permettent l'acquisition d'une part de rente majorée par l'État.



© Jean-Claude Gullou / Weit-Events

L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES, UNE MAISON SOUTENUE PAR LA CARAC

De puis 350 ans, l'institution nationale des Invalides œuvre pour les blessés de guerre. « Nous exprimons au quotidien la solidarité et la fidélité de la Nation à l'égard de ses grands invalides de guerre », explique le gouverneur des invalides et général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas. « Cet engagement humain constitue notre mission. » L'institution nationale des Invalides est un lieu d'accueil et de soins « au profit des combattants de tous les conflits, malades ou blessés au service de la patrie et victimes d'attentats », précise-t-il. « Elle se répartit en trois centres spécialisés : l'un dédié aux pensionnaires, un autre à la reconstruction post-

traumatique et enfin, le centre de recherche CERAH, qui se consacre aux appareillages pour personnes handicapées. » C'est donc naturellement que la Carac apporte régulièrement son soutien à cette « maison des invalides ». Ce fut le cas en 2021, à l'occasion du formidable événement organisé pendant la Fashion Week au cœur même des Invalides, qui a vu défiler des femmes et des hommes amputés et appareillés, sous le regard ému du public et en présence de Madame Brigitte Macron, et de l'ancienne ministre des Armées, Florence Parly. En 2023, la Carac a remis un chèque de 10 000 € à Christophe de Saint Chamas au profit du foyer des Invalides et de ses pensionnaires.

FOCUS

La RMC fait peau neuve en 2023 !

Depuis le 15 mars 2023, la Carac a décidé de pérenniser le 0 % de frais² sur versement sur la RMC. À compter du 1^{er} juillet, la Carac fait passer le capital décès garanti de 90 % à 100 % des versements nets de frais effectués³, avec un taux technique qui passe de 0 % à 0,25 %. En parallèle, la mutuelle lance cette année son tout premier parcours d'adhésion en ligne, spécialement pour la RMC. L'objectif ? Faciliter l'adhésion en toute autonomie de chaque personne, tout en gardant ce qui fait la force de la mutuelle : la possibilité de se faire accompagner par un conseiller à n'importe quel moment du parcours.

2. Les frais annuels sur l'épargne gérée s'élèvent à 0,55 %.
3. Pour le mode réservé.



© Gettyimages

UNE ÉPARGNE DURABLEMENT INVESTIE

72 % des Français souhaitent que leur épargne serve à relancer l'économie, à créer des emplois ou à favoriser la transition écologique. Pourtant, seulement 5 % ont déjà investi dans des solutions d'épargne durable. La Carac s'engage et vous accompagne vers un investissement plus responsable.

VOUS AVEZ DIT DURABLE ?

« Développement durable », le terme a envahi les journaux et les radios ces dernières années, sans que l'on sache toujours précisément ce qu'il désigne. Il existe pourtant une définition posée par Gro Harlem Brundtland, ancienne Première ministre norvégienne et ancienne directrice générale de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). En 1987, dans le cadre de son rapport « Notre avenir à tous », rédigé sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), elle écrit que « durable » désigne « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des

générations futures à répondre aux leurs ».

Cinq ans plus tard, lors du Sommet de la Terre organisé à Rio, les Nations unies officialiseront la notion et ses trois piliers : l'économie, l'écologie et le social. Le développement durable est ainsi un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

DURABLE ET RENTABLE

En matière d'épargne, le concept se concrétise à travers l'investissement dans des placements financiers et immobiliers répondant à des critères extra-financiers comme

l'environnement, le social ou la gouvernance d'entreprise. Et s'ils ne se préoccupent pas seulement des résultats économiques, ces investissements n'en sont pas moins performants. En 2020, une étude conjointe du Forum pour l'investissement responsable et de l'École polytechnique a établi que « 62 % des fonds labellisés ISR (investissement socialement responsable, ndlr) surperformaient le marché sur leur horizon de placement » dans toutes les classes d'actifs. Car, comme le relevait l'Autorité des marchés financiers en 2021, les entreprises attentives à leur responsabilité sociale et environnementale se révèlent « plus efficaces et mieux gérées ». ●

CHIFFRES



500 millions d'euros

C'est la somme consacrée par la Carac, de 2020 à 2024, à des investissements en obligations vertes et en fonds dits « verts », en particulier dans le cadre de ses investissements en actifs non cotés (private equity)¹.



- 33 %

C'est la baisse de l'intensité carbone du portefeuille de la Carac depuis 2019². Cela résulte de la diminution de l'empreinte carbone des émetteurs en portefeuille mais aussi des choix d'investissement, avec notamment l'exclusion d'émetteurs impliqués dans la production d'énergie à base de charbon. La Carac a par ailleurs renforcé le suivi de ses indicateurs climat pour son portefeuille obligataire d'entreprises. Depuis 2021, elle inclut, en plus de l'intensité carbone, une analyse des risques physiques et de transition ainsi qu'une analyse de l'alignement sur l'objectif de limitation du réchauffement climatique à moins de 2 °C d'ici à 2050.

1. Rapport 2022 sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de la Carac.
2. Rapport finance durable 2022 de la Carac.



MICHEL AGOU,
Directeur de l'ingénierie financière
à la direction des investissements
de la Carac

TÉMOIGNAGE

“Proposer à nos adhérents de l'investissement vert”

La Carac a engagé depuis 2019 une démarche intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la sélection des unités de compte³ qu'elle propose à ses adhérents, mais également dans son actif général, représentatif du support en euros. Cela signifie que nous nous sommes fixé des objectifs ambitieux répondant à ces critères, pour choisir les émetteurs d'obligations et les fonds de toutes classes d'actifs dans lesquels nous investissons les primes versées par nos adhérents. Nous le faisons également dans le cadre du référencement des supports en unité de compte qui permettent de diversifier leur épargne, aux côtés du support en euros. Au titre des unités de compte, nous privilégions aussi des fonds labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable), Finansol (label permettant de distinguer les placements d'épargne solidaire) ou Greenfin (label de l'État français garantissant la qualité verte d'un fonds). Ce sont les trois principaux labels de la finance durable en France. La difficulté bien sûr, c'est qu'il y a de vraies entreprises vertes, mais aussi des fausses. Nous nous efforçons donc, par nous-mêmes ou grâce à des données extérieures, de contrôler la réalité de leurs engagements.

3. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés immobiliers et financiers. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital. La Carac s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Le risque de moins-value est donc supporté par l'adhérent. Les obligations/titres de créance proposés en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance vie sont soumis au risque de défaut de l'émetteur et de perte de valeur en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance du titre. Pour en savoir plus, consulter Carac.fr.

FOCUS

Carac Épargne Génération

Cette garantie en assurance vie est destinée aux personnes physiques âgées de moins de 25 ans à l'adhésion. Libellée en euros et en unités de compte, elle finance des activités œuvrant en faveur de l'environnement, des ressources naturelles, du numérique, de l'éducation ou encore de la santé. Les unités de compte proposées sont labellisées ISR, Finansol ou Greenfin.

- www.lelabelisr.fr
- www.finance-fair.org
- Le label Greenfin | ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

CONTRATS :

QUELLES ÉVOLUTIONS EN 2023 ?

Contrats concernés	Évolutions apportées	Date de validation par le conseil d'administration
Carac Profiléo (CAP)	Ajout d'articles dans le règlement mutualiste du CAP (identiques à ceux déjà prévus dans le règlement mutualiste du Carac Épargne Patrimoine) permettant de simplifier la modification de la liste des supports en unités de compte disponibles dans le contrat.	CA du 2 février 2023
Retraite Mutualiste du Combattant (RMC)	1- Baisse des frais sur versement à 0 %. 2- Pour les versements effectués à partir du 01/07/2023 : • Passage du taux technique de 0 % à 0,25 %. • Retour à une garantie décès à hauteur de 100 % du versement effectué en mode réservé.	1- CA du 2 février 2023 2- CA du 20 avril 2023
Carac Avenir, RVI, FMP rente	Passage du taux technique de 0 % à 0,25 %.	CA du 20 avril 2023
Carac Épargne Patrimoine	1- Suppression dans le règlement mutualiste du support « Carac Silver Immo » de la liste des supports en unités de compte disponibles dans le contrat. 2- Baisse du minimum de versement initial ou complémentaire de 1000 à 500 euros, baisse du minimum de versement programmé (exemple : mensuel de 100 à 50 euros) ; passage de 1 à 12 arbitrages gratuits par an en gestion libre.	1- CA du 22 septembre 2022 2- CA du 2 février 2023
Carac Épargne Solidaire	Baisse du minimum de versement initial ou complémentaire de 1000 à 500 euros, baisse du minimum de versement programmé (exemple : mensuel de 100 à 50 euros).	CA du 2 février 2023

La solidité financière de la Carac en 4 chiffres clés :

305 000

C'est le nombre d'adhérents au 31 décembre 2022, dont **6 915 nouveaux adhérents.**

494 millions d'euros

de collecte en 2022, en croissance de 4 % par rapport à 2021.

10,46 milliards d'euros

C'est le montant d'actifs gérés par la Carac au 31 décembre 2022.

LA CARAC, PARTENAIRE DE VIE DE SES ADHÉRENTS



En tant qu'adhérent Carac, vous et votre entourage bénéficiez d'un accompagnement gratuit et confidentiel sur toutes les questions de votre vie quotidienne.

Pour toute information sur mes services :



Du lundi au vendredi, de 9h à 17h

N° Cristal 0 969 32 97 05

APPEL NON SURTAXÉ



caracpartenairedevie@vousaccompagne.com



www.CaracPartenaireDeVie.fr



Ce n'est pas une simple accroche, mais un véritable dispositif pour aller au-delà de l'accompagnement financier de ses adhérents. Le principe ? La Carac va proposer à chaque adhérent une offre de services adaptée à son étape de vie : prendre son envol (permis de conduire, études, premier emploi...), s'accomplir (achat d'un logement, évolution professionnelle, enfants...), bien vieillir (maintien à domicile, dépendance, retraite...) et ma famille sans moi (préparer sa succession). Être présent dans ces moments clés de la vie de nos adhérents nous permet de prévenir les fragilités, de soutenir les moments de rupture, mais aussi d'accompagner tous les projets et succès.

Alors, concrètement, comment cela se traduit ? Par un numéro de téléphone dédié aux échanges avec un conseiller qui écoute, détecte les besoins et les fragilités, puis oriente les adhérents ainsi que leurs proches vers les solutions de droit commun du territoire ou l'écosystème de services Carac. Ce service, accessible aux adhérents Carac et à leur famille, est gratuit. Une plateforme digitale, **www.caracpartenairedevie.fr**, rassemble les différents programmes proposés en fonction des quatre grandes étapes de vie. **Un pilote est en cours** auprès des 85 000 adhérents de la région Nord-Est jusqu'au 31 décembre 2023. Rendez-vous prochainement pour en savoir plus !

LE 1 % QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

Depuis 2009, nos adhérents peuvent donner du sens à leur épargne en affectant 1 % de leurs versements à l'une de nos six associations partenaires. Cette démarche solidaire remporte un vif succès : en 2022, **209 400 euros** ont été récoltés et reversés à travers ce mécanisme solidaire et avec l'appui de notre partenaire Tikehau IM ! Les dons ont permis à APF Handicap d'offrir un séjour de vacances à 1 000 adultes et enfants en situation de handicap. Arc-en-Ciel a pu réaliser les rêves de 16 enfants malades, dont Nathan, 10 ans, qui a pu visiter Legoland au Danemark et Philippe, 14 ans, qui a nagé avec les dauphins au Portugal. Mécénat Chirurgie Cardiaque a aidé quatre enfants atteints de malformation cardiaque issus de pays défavorisés à venir se faire opérer en France. L'Œuvre des Pupilles orphelins et Fonds d'entraide des Sapeurs-pompiers de France (ODP) a pu soutenir les sapeurs-pompiers et leurs familles en situation de précarité. Solidarités nouvelles face au chômage a permis à 75 personnes de retrouver le chemin de l'emploi. Enfin, l'Unapei a pu financer les campagnes de mobilisation #UrgenceHandicap et #jaipasécole. Tout cela en 2022, grâce à la générosité de nos adhérents-donateurs : merci à tous !



36 204,50 €



39 232,95 €



49 791,91 €



30 172,98 €



29 827,38 €



24 171,04 €

1,9 milliard d'euros

de fonds propres. La Carac fait le choix de renforcer sa solidité financière en consolidant ses fonds propres depuis plusieurs années.

“Notre solidité financière, le dynamisme et l'engagement de nos équipes et des élus nous permettent d'accélérer notre transformation et notre stratégie de développement et de diversification”

Michel Andignac, Directeur général de la Carac

« PRÉPARER L'AVENIR DE LA CARAC »

JEAN-CONSTANT BRANTSCHEN,
VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION CARAC MIDI-PYRÉNÉES
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Ce fils d'artistes devenu militaire a sillonné l'Afrique avant de poser ses valises au Grau-du-Roi. Il met aujourd'hui son énergie au service de la Carac !



Jean-Constant, quel est votre parcours ?

Je suis né le 31 décembre 1950 à Montpellier, dans une famille d'artistes. J'ai été enfant de troupe à Aix-en-Provence avant de rejoindre en 1970 l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, puis de choisir de servir comme parachutiste des troupes de marine de l'Armée de terre où j'ai été lieutenant, capitaine, colonel puis général.

Vous avez dû passer beaucoup de temps hors de France métropolitaine...

Plus de quatorze ans, oui ! La Réunion a été mon coup de cœur mais j'ai aussi servi en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), Togo, Côte d'Ivoire, Tchad, Bénin, Centrafrique, Gabon, Timor oriental, au cours d'opérations particulières. J'ai également effectué trois ans et demi à l'Otan en Belgique. En 2006, j'ai terminé ma carrière militaire et je suis devenu consultant pour Thales ou encore la Cour pénale internationale de La Haye. J'ai également contribué ponctuellement à former des généraux pendant deux ans en République démocratique du Congo. C'est finalement en 2014 que j'ai officiellement arrêté de travailler.



Comment avez-vous rejoint la Carac ?

En 1996, j'ai pris conscience que j'avais droit à la carte du combattant. La même année, le Groupe AGPM qui m'assurait pour les opérations extérieures m'a amené à souscrire à la Retraite Mutualiste du Combattant. J'ai été élu en 2016 délégué de la section Languedoc-Roussillon de la Carac, qui est devenue la section Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon. J'en suis le vice-président depuis 2018.

Quelles sont vos missions ?

Je suis chargé de seconder le président. Mon travail consiste notamment à suivre le budget de la section et à imaginer des actions pour toucher un maximum de nos adhérents et en recruter de nouveaux. Nous convions nos adhérents à des réunions, en leur demandant d'amener des personnes extérieures à la Carac. Nous organisons des petits lotos pour récompenser ceux qui ramènent le plus de personnes. Ce qui me plaît le plus ? Les contacts humains au quotidien et le fait d'être associé aux travaux qui préparent l'avenir de la Carac.

EN DATES



VOUS AUSSI VOUS ÊTES ENGAGÉ(E) ?
TÉMOIGNEZ !
MAGAZINE@
CARAC.FR

1950
Naissance
à Montpellier.

1970
Entrée à
l'École militaire
de Saint-Cyr.

1996
Adhésion
à la Carac.

2006
Fin de carrière
militaire.

2016
Élu délégué
Carac.